

Le règlement du fonctionnement des laboratoires

Certaines séances de Physique-Chimie, SVT ou Sciences pourront avoir lieu au laboratoire.

Cela permet notamment aux élèves de faire des observations concrètes et de manipuler.

Cependant le travail en équipe, les manipulations, l'utilisation de nouveaux matériels et de produits chimiques peuvent être une source de risques.

C'est pourquoi les élèves doivent adopter un comportement correct et responsable au laboratoire et respecter les règles de sécurité.

Pour les séances au laboratoire :

- Le port d'une blouse en <u>coton</u>, avec des manches <u>longues</u>, <u>blanche</u> est obligatoire.

La blouse doit rester <u>propre</u>.

Le nom de l'élève doit être inscrit visiblement sur le devant au feutre permanent.

- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Pour raison de sécurité <u>on ne peut pas stocker sacs ou vêtements</u> sur ou sous les paillasses ou dans les allées.

Les élèves du collège et de seconde doivent laisser leurs affaires non indispensables dans leur classe.

Les élèves de première et de terminale les placent dans un chariot prévu à cet effet à l'entrée du laboratoire.

Pendant les séances au laboratoire :

- Attendre l'autorisation d'un adulte avant d'entrer au laboratoire.
- Respecter les consignes de sécurité particulières données par le professeur (comme le port de lunettes de sécurité ou le port de gants).
- Ne pas manipuler du matériel sans y avoir été invité par le professeur et sans connaître son mode d'utilisation.
- Ne jamais goûter, boire ou respirer des produits destinés à des expériences. Ne pas consommer de nourriture dans le laboratoire.
- Respecter le matériel et signaler immédiatement au professeur tout accident, bris ou déversement.

Signaler également toute anomalie constatée (même en début de séance).

- Toute dégradation volontaire (paillasse, ordinateur, matériel utilisé...) entraînera des sanctions.